

Services Publics

Établissement d'un nouveau plan d'économie de 60 milliards d'euros. Quel mépris des services qui sont rendus à la population au quotidien : les pompiers, agents hospitaliers, agents des routes, animateurs de centres culturels... ont pourtant bien répondu présents cet été.

Ce que ce gouvernement oublie volontairement d'expliquer, c'est qu'il a la ferme intention de supprimer ces services publics et au mieux de les remplacer par des prestataires privés.

- ✓ Suppression de 120 000 postes de fonctionnaires ; 2 départs à la retraite sur 3 non remplacés dans la Fonction Publique de l'Etat et 1 sur 3 dans la Fonction Publique Hospitalière et Territoriale.
- ✓ Gel de la valeur du point d'indice.
- ✓ Mise en place du jour de carence.
- ✓ Freins au déroulement de carrière.

Les préavis de grève dans les fonctions publiques ont déjà été déposés

Les mesures d'économie drastiques seront renvoyées dans leur mise en œuvre aux territoires, créant encore de nouvelles disparités d'un territoire à l'autre

MARDI 12 SEPTEMBRE GRÈVE ET MANIFESTATION 10H PLACE DU 1er MAI CLERMONT-FD

Le 12 septembre, la loi travail XXL voulue par Macron, le MEDEF et leur monde, ne tombera pas d'un coup. L'engagement du maximum de salarié-e-s est indispensable. Cette date est la première pour ancrer la grève dans les services publics et les entreprises, en visant sa reconduction. La grève comme arme principale et la masse des salarié-e-s sont les outils pour construire le rapport de forces et gagner !

LE MARDI 12 SEPTEMBRE

– Je propose, j'agis pour le progrès social –



**MANIFESTATION 10H PLACE DU 1er MAI CLERMONT-Fd
PUBLIC ET PRIVÉ, TOUTES ET TOUS EN GRÈVE !**

La loi travail XXL que nous prépare le président Macron et son monde, est un vaste plan de rigueur et d'austérité. C'est tout notre édifice social qu'ils entendent ainsi faire voler en éclats et détruire toutes les protections des salarié-e-s.

Abaisser les droits des salarié-e-s n'a jamais favorisé la reprise de l'économie, ce qui l'affecte, ce sont les exonérations de cotisations à l'image du CICE ou pacte de responsabilité. Ce sont les gigantesques dividendes versés aux actionnaires au détriment de l'investissement, de la recherche et de l'innovation.

Dans ce contexte et devant la gravité de la situation, la Cgt a décidé de multiplier les initiatives et actions dans les entreprises et d'appeler à **une grande journée nationale de grève, d'arrêts de travail et de manifestations le 12 septembre prochain.**

Dans l'unité et le rassemblement le plus large, bâtissons ensemble partout dans les entreprises, établissements et quartiers, un mouvement capable de barrer la route à ce rouleau dévastateur.

Pour en finir avec ces politiques au service de la seule finance, pour la défense et la conquête de droits nouveaux, pour le progrès social, **exigeons :**

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none">• L'augmentation des salaires, des pensions, des minima sociaux,• le SMIC à 1 800 €,• passage aux 32 h avec maintien de salaire,• l'égalité salariale et professionnelle entre les femmes et les hommes,• la retraite à 60 ans à taux plein et la reconnaissance de la pénibilité,• une politique industrielle créatrice d'emplois, répondant aux besoins de la population, | <ul style="list-style-type: none">• une Sécurité Sociale solidaire de haut niveau,• le maintien et le développement des Services Publics au plus près des usagers,• la fin des exonérations de cotisations sociales, de la fraude et de l'évasion fiscale,• l'abrogation de la Loi Travail, Macron, Rebsamen, Santé, NOTRE et toutes les lois régressives. |
|--|---|

Le projet qu'Emmanuel Macron veut nous imposer reprend toutes les obsessions du grand patronat

1 Mille et une façons de licencier sans motif

- Même en cas de licenciement abusif, plafonner à un faible niveau des **condamnations aux prud'hommes** ;
- **Généraliser le CDI de projet**, qui pourra être rompu dès la fin du projet sur lequel travaille le salarié ;
- **Faciliter les plans sociaux** (les multinationales pourront mettre artificiellement en faillite une de leur filiale pour licencier gratuitement par exemple) ;
- L'employeur ne sera **plus tenu de respecter de règles formelles** pour licencier (précision par courrier des faits reprochés, entretien...).

Un code du travail par entreprise pour généraliser le dumping et baisser les salaires et les droits des salarié-e-s

2. L'essentiel des droits est renvoyé à la négociation d'entreprise, et notamment :

- **Les congés familiaux** qui sont très souvent améliorés par les branches professionnelles (enfants malades, congé paternité, parental...);
- **Les primes** (de licenciement, d'ancienneté...), les 13e mois... ;
- **La santé et la sécurité**, et notamment la protection des mineur.e.s, les équipements, la prévention et l'évaluation des risques psychosociaux, chimiques ou sonores... ;
- **Les règles concernant les CDD et l'intérim** (condition de recours, de renouvellement, de rupture...) actuellement définies dans la loi seront négociées dans chaque branche.

Ceci complexifierait le code du travail et le rendrait illisible pour les salarié-e-s comme pour les RH

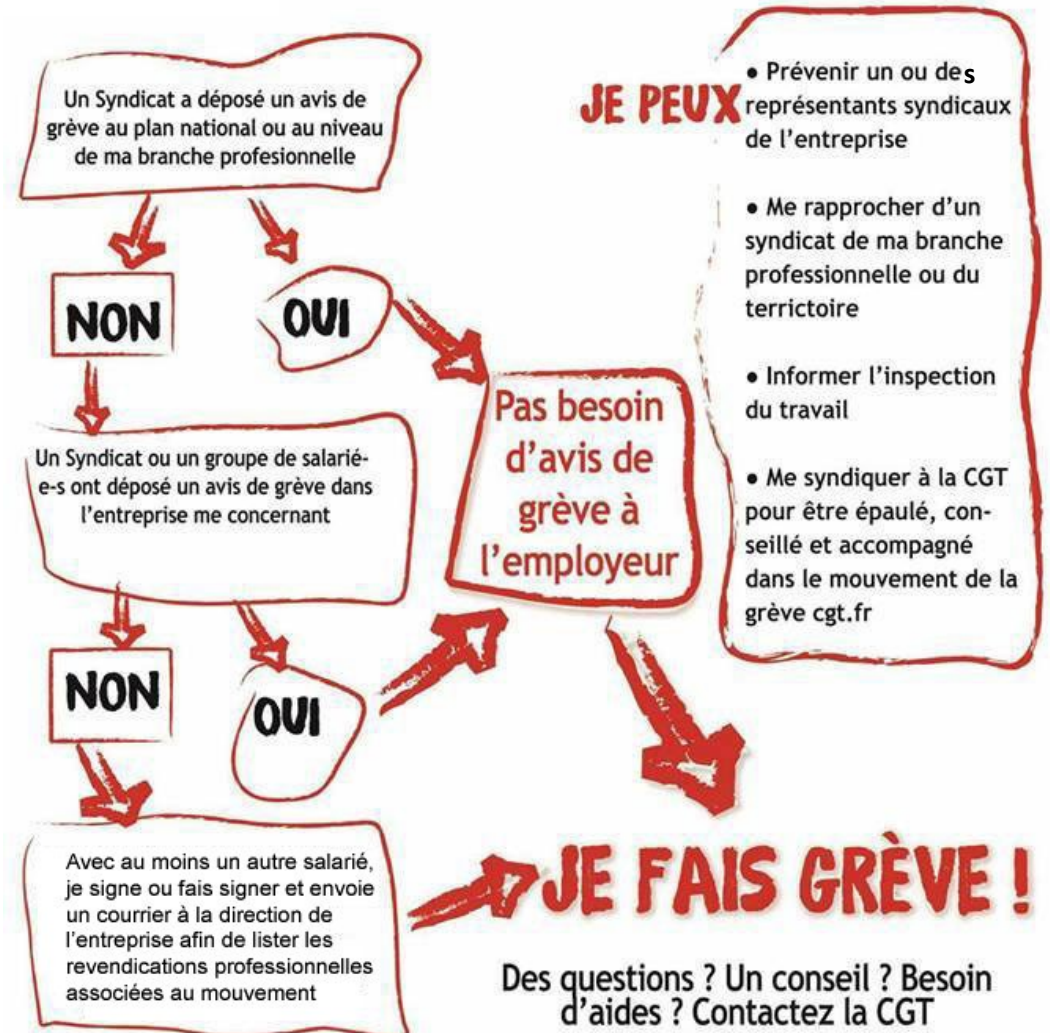
3. Un dialogue social d'entreprise... au service de l'employeur

- **Généralisation des négociations au niveau de l'entreprise** : souvent déséquilibrée en faveur de l'employeur, la négociation d'entreprise déterminera la quasi-totalité des droits des salarié-e-s.
- **Suppression des CHSCT, Délégués du Personnel et Comités d'Entreprise**, fusionnés dans une instance unique, sans garantie de maintien de leurs prérogatives et avec la certitude que le nombre d'élus sera diminué drastiquement ;
- L'employeur pourra contourner les syndicats et faire un accord par **referendum**, en mettant en opposition les salarié-e-s entre eux et en fracturant le collectif de travail ;

Plus besoin des syndicats pour négocier.

Quand on est élu isolé, comment résister aux pressions et chantages possibles d'un employeur ?

Faire grève est un droit ! Comment l'exercer dans le privé ?



www.cgt63.fr

IPNS

Ne pas jeter sur la voie publique

ud@cgt63.fr